



Titre de séjour pour propriétaire étranger

Par **makuba musoki**, le **09/08/2017** à **09:38**

Bonjour , je suis propriétaire d'une maison en France et souhaiterai savoir si je peux bénéficier d'un titre de séjour ou d'un droit de résidence afin de pouvoir jouir de ma résidence pour une durée plus longue que 1 mois (durée du visa qui m'est délivré pour chacun de mes séjours)Je suis ressortissante de la république démocratique du Congo .

Par **youris**, le **09/08/2017** à **11:42**

bonjour,

"la loi ne prévoit pas de droit à un titre de séjour en France, dans le cas où un étranger acquiert un bien immobilier. Tout étranger peut, dans le respect de la loi nationale, acquérir un bien immobilier en France sans être résident en France.

Avoir une maison en France n'ouvre donc pas droit à un visa d'une façon automatique.

l'achat d'un bien immobilier en France peut être un élément d'appréciation important, dans le cadre notamment d'une demande de visa long séjour en qualité de visiteur. Ce type de titres de séjour s'adresse à des étrangers ayant suffisamment de ressources et s'engageant à ne pas exercer d'activité professionnelle soumise à autorisation."

source:

<http://immigrer.info/est-ce-que-lachat-dun-bien-immobilier-en-france-ouvre-droit-a-un-titre-de-sejour/>

salutations

Par **Momo2645**, le **16/12/2018** à **20:43**

slt propriétaire dun immeuble composé de 5 appartement et 2 local commercial et desirant exploiter ce bien je tiens a vous informé que j'ai un visa de 5 ans pour des sejours de 90 jours je souhaiterais savoir ou m'orienter a fin d'avoir un titre de sejour et exploiter mon bien. en toutes légalité.

Par **youris**, le **16/12/2018** à **22:08**

bonjour,

comme déjà indiqué que vous possédiez des biens immobiliers en france, ne vous permet

pas d'obtenir à ce titre, un titre de séjour en france.
vous pouvez vous renseigner auprès d'un consulat de france ou d'une préfecture en france.
salutations

Par **Ninaaaaa**, le **13/01/2022** à **12:39**

Bonjour

Je suis épouse d'un français nous avons acheté un appartement ensemble j'ai fournis les documents qui le prouve à la préfecture mais aujourd'hui j'ai reçu mon titre séjours français sur lequel l'adresse est mentionnée comme suit : chez plus nom de mon mari. Est ce la normal? En sachant qu'on est propriétaire tout les deux. Dois je demander la modification de l'adresse? Si oui comment svp?

Merci

Bien à vous

Par **SarahB170287**, le **29/06/2023** à **11:20**

Bonjour etantgt propriétaire d'un appartement et résident en France depuis 5 ans avec un titre de séjour mention visteur , puis-je déposer une demande de carte de dix ans ? faudrait-il présenter 5 Avis d'imposition et une attestation de connaissance de langue niveau A2 ou pas besoin?

Merci d'avance de votre retour.

Par **youris**, le **29/06/2023** à **11:38**

bonjour,

comme indiqué dans les messages précédents, le fait d'être propriétaire ne donne aucune droit particulier à un titre de séjour en France.

vous pouvez déposer une demande de carte de résident.

voir ce lien :

[carte de résident de 10 ans d'un étranger en France](#)

salutations

Par **SarahB170287**, le **29/06/2023** à **18:52**

Merci beaucoup pour votre réponse ! 😊 donc si j'ai bien compris présenter 5 Avis d'imposition

(déclarations de revenus étrangers) et une attestation de connaissance de langue niveau A2 est obligatoire dans mon cas ?

Par **Sergeedgard**, le **18/12/2023** à **23:13**

J'aimerais bien connaître la réponse. Question intéressante

Par **Esmel**, le **12/08/2024** à **07:09**

Bjour je voudrais savoir comment faire pour obtenir un titre de séjour en France
Je suis en voir de m offrir un appartement serais t'il un avantage pour moi pour avoir accès à un titre de séjour français vu que j ai des visa de 4 ans.

Cordialement